



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 05 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

**Présents :** Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Sandrine BOSCARO est arrivée après la délibération n°2.

**Excusés :** André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Frédéric MAUGIRON, pouvoir donné à Patrick GUIGNIER

*Nombre de suffrages exprimés : 15                      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0*

### Délibération n° D\_08\_05122022

**Objet : Avis du Conseil municipal – dossier de demande d'autorisation environnementale de « SICORBIAA » (activités d'abattage multi-espèces et découpe de viandes) au titre de la réglementation des ICPE.**

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la part de la Direction départementale de la protection des populations un courrier relatif à l'organisation d'une participation du public par voie électronique (PPVE), sur la demande d'autorisation environnementale, déposée par la société SICORBIAA en vue de mettre à jour les capacités d'abattage et de production de l'établissement situé sur la commune de La Mure.

La commune de Susville se trouvant incluse dans le rayon d'affichage de cette installation classée, il appartient au Conseil municipal, conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, de donner son avis sur ce dossier sous forme de délibération, dès l'ouverture de la phase de PPVE et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la PPVE.

La participation du public par voie électronique a eu lieu du 14 novembre au 14 décembre 2022.

Le dossier complet fourni par la DDPP-IC par clé USB a été transmis par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide,**

Considérant l'arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-10-06 du 17 octobre 2022 portant ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à une demande d'autorisation environnementale déposée par la société SICORBIAA en vue de mettre à

jour les capacités d'abattage et de production de l'établissement  
La Mure,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le dossier soumis à la participation du public par voie électronique qui a lieu du 14 novembre au 14 décembre 2022.

Considérant le dossier joint,

**D'émettre un avis favorable** au projet de mise à jour des capacités d'abattage et de production de l'établissement « SICORBIAA » situé sur la commune de La Mure.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 07 décembre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

